



CONCOURS DES DÉCIBELS D'OR

19^e ÉDITION 2023



Conseil
National
du Bruit

Communiqué de presse

Créé en 1991 par le Conseil National du Bruit (CNB), le concours des Décibels d'Or consacrera en décembre prochain les industriels, élus, enseignants, concepteurs, représentants d'associations, chercheurs, Français et Européens, ayant fait preuve de réalisations significatives, innovantes ou remarquables dans le domaine de l'amélioration de l'environnement sonore.

Les candidats peuvent concourir dès à présent dans 5 catégories :

VILLES ET TERRITOIRES : concerne les actions des collectivités territoriales ainsi que les réalisations en matière de transports et de bâtiment.

SANTÉ, ENVIRONNEMENT ET TRAVAIL : met à l'honneur les actions des associations, des établissements scolaires ou parascolaires ou des entreprises dans les domaines de la prévention des risques auditifs, de la préservation de la qualité de l'environnement sonore ou de l'éducation au mieux vivre ensemble.

ÉQUIPEMENTS, MÉTHODES ET OUTILS : récompense les équipements dont les caractéristiques acoustiques ont été améliorées ainsi que les matériels de mesure, méthodes et logiciels.

MATERIAUX ACOUSTIQUES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS : valorise les matériaux et systèmes isolants, absorbants ou anti-vibratiles.

RECHERCHE : honore les travaux de recherche élaborés par les équipes ou individus dans les domaines de l'acoustique ou de l'environnement sonore.

Pour chaque catégorie, le jury établit une première sélection de trois nominés. Cette liste est accessible dès le lendemain de la réunion du jury. Le lauréat de chaque catégorie n'est connu que le jour de la remise des prix.

Les lauréats du concours reçoivent :

- un trophée, création originale,
- une autorisation de se prévaloir du « Décibel d'Or » en ces termes : « Lauréat du concours des Décibels d'Or 2023 ».

Les nominés reçoivent :

- une médaille,
- une autorisation de se prévaloir du « Décibel d'Or » en ces termes : « Primé au concours des Décibels d'Or 2023 ».

L'enregistrement des candidatures sera clos le 12 septembre 2023.

Les projets seront examinés par le jury en octobre 2023.

En décembre 2023, à Paris, le président du Conseil national du bruit, Robin Reda, député de l'Essonne, remettra les trophées de cette 19^e édition du concours en présence du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Pour découvrir les projets lauréats 2019 ou participer à l'édition 2023, rendez-vous sur : <https://decibels-or.bruit.fr>

Contact presse :

Justine Monnerau au 33 (0) 6 35 54 36 83 - decibels-or@cidb.org